

## JULLIÉ ET SES FOIRES

On connaît de source sûre l'existence de douze foires annuelles qui ont émaillé la vie sociale et économique de la paroisse.

Mais à part quelques suppositions et des détails discrets sur des cartes postales, il est difficile d'imaginer comment se passaient ces journées d'intense fébrilité. Encore une fois ce sont les notaires qui apportent de l'eau à notre moulin en nous montrant à leur insu des éléments essentiels pour appréhender ces moments fondamentaux. Parfois il ne s'agit que d'une simple aparté du style : *"fait et passé à Jullié le douzième de may 1724, jour de foire"*.

Parfois c'est un événement qui vient chambouler le déroulement normal de la foire comme l'interpellation d'un contrevenant et l'instruction d'un procès verbal qui nous apprend que le receveur des Aides risquait de monter de Belleville pour surveiller le bon encaissement des taxes à appliquer en pareille circonstance<sup>1</sup>.

C'est dans ce cadre que le seigneur du lieu, notre Georges-Antoine Charrier toujours affublé de sa titulature complète déclare dans un acte : *"de gré a cédé et remis comme par les présentes il cède et remet à titre de bail à ferme avec maintenue pour le temps et terme de six années prochaines et consécutives à commencer dès ce jourd'hui et à pareil jour finissant à Nicolas Berne maître jardinier de Jullié y demeurant cy présent et acceptant à scavoir le pavillon des hales de Jullié du côté de matin consistant en cave et chambre au dessus avec les places dans la dite hale, les produits des ventes de tous les bestiaux et les autres droits pour les petits marchands qui vendent dans la dite place pendant les jours de foire du dit Jullié tout ainsy et comme les autres fermiers en ont joui y compris le jeu de quilles et c'est moyennant le prix et somme pour chacun an de **cent vingt livres** que le dit Berne sera tenu de payer au dit seigneur en son château de la Roche en deux paiements égaux le premier à la prochaine feste de saint Jean Baptiste et le second au quinzième octobre de l'année prochaine et ainsy continuer année par année jusqu'à la fin du présent bail à condition que le dit Berne ne pourra exiger que les droits qu'on a coutume de lever"*.

On s'assure de la bonne foi et de la solvabilité du preneur en indiquant comme sur les autres baux à ferme ou à grangeage : *ainsy convenu et accordé entre les parties qui pour l'exécution des présentes*

---

1 Cf le bulletin municipal de 2020

*obligent tous leurs biens notamment le dit Berne sa propre personne a quoi il s'est soumis pour faire les paiements aux termes cy dessus" tout ceci "fait et passé au château de la Roche le quinzième octobre mil sept cent après midy" et on n'oublie pas de compléter : "demeure le dit Berne chargé des menues réparations tant des dites haies que du dit pavillon"*

Voilà l'organisation administrative de nos foires bien huilée de même que son organisation matérielle. La place possède des halles et un pavillon de foire entretenus comme il se doit, le tout appartenant à Charrier. Un placier dont la charge lui est affermée pour six années est en mesure de collecter les droits et les taxes. Et le jeu de quilles, cerise sur le gâteau, sert de dérivatif à tout le foirail. La vente des bestiaux représente une part importante de l'activité de ces foires certes mais on voit que montent là une foule de petits commerçants échangeant ici tout ce que l'autarcie paroissiale ne permet pas de fournir.

En voici pour preuve un témoignage édifiant :

On retrouve notre jardinier chez Blondel le 28 décembre 1698, il sous-loue *"à André Pourra marchand de Belleville cy présent à scavoir une boutique dépendant de la maison qu'occupe le dit Berne appartenant à Noël Teyras marchand (tanneur) de Jullié dont il est fermier (locataire) ; laquelle boutique a vue sur la place de la Buirye du dit Jullié pour en jouir par le dit sieur Pourra en bon père de famille avec la liberté de déposer toutes et quantes fois que bon luy semblera dans la cave des dits bastiments des marchandises desquelles il entend faire commerce comme aussy de monter un lit dans le grenier qui est au dessus des dits bastiments ; le présent louage faict moyenant la somme de quatorze livres."*

Berne à cette heure n'est pas encore fermier des foires de Jullié, mais on voit qu'il s'y intéresse de très près. En sous louant sa maison à un marchand de Belleville, il met un pied dans l'organigramme des foires et par là même devient plus crédible aux yeux de celui qui en a la charge.

Pour un marchand venant de si loin, quel bon plan que de pouvoir loger sur place les veilles de foire ! Imaginons un instant à quelle heure il lui fallait partir de son domicile de Belleville pour être aux premières lueurs du jour sur les lieux. Cette boutique lui permet de stocker de la marchandise sur place et d'éviter les réveils aux aurores certes mais que dire de ses nuits passées sur un lit dans le grenier... sous les tuiles...en plein hiver !

Autre témoignage de la venue de marchands aux foires de Jullié, cette lettre adressée à monsieur Martinon marchand drapier de Mâcon par

le même Blondel.

*Monsieur,*

*"Je vous prie de vouloir bien dire à mademoiselle votre belle sœur de vous remettre un fromage de roche de deux livres pour mon compte que vous remettrez au présent porteur le fils de Pierre Bessay de Pruzilly, suppose qu'elle n'en ayt point vous aurez bien la bonté de voir ailleurs sy vous en trouvez un et au cas que vous n'en trouvés point, il faudra prendre deux livres de bon gruière.*

*Mais un roche ferait mieux mon affaire. Je n'ayt pas voulu donner a cet enfant l'argent, vous me dites que vous viendrez à la foire à Jullié ; je vous attend dimanche à coucher et je vous rendray ce qu'il vous aura coupté ; je suis*

*Monsieur*

*Votre très fidèle et très*

*obéissant serviteur*

*Juliénas*

*ce 22 avril 1701*

*Blondel*

Voilà Martinon, drapier de Mâcon, qui est sollicité de livrer à Blondel le notaire, un "fromage de roche" probablement du fromage de chèvres très sec qu'il pourra éventuellement échanger contre du gruyère.

La foire se tient le 25 avril dans trois jours et le drapier mâconnais s'y rendra comme à son habitude, il logera chez le notaire la veille au soir, toujours par souci de se trouver le jour dit sur place de bonne heure ! Mais de quoi vient-il faire commerce à Jullié ?

Vient-il y vendre ses belles toiles ou acheter du chanvre tissé par les tisserands de nos montagnes, Allez savoir, peut-être les deux : après tout il lui faut de la matière première pour approvisionner sa clientèle bourgeoise !

Remarquons au passage la formule de politesse qui est employée par Blondel ; tous les épistoliers y compris les plus illustres l'utilisent envers des destinataires notoirement moins éminents !

Songez un instant à ce marchand avalant sa soupe chez Blondel avant le lever du jour. La servante a allumé la cheminée qui tire mal, la pièce sent la suie ; on parle de choses et d'autres en goûtant le fromage

pendant que le domestique attelle l'haridelle de Martinon au char bâché rempli d'étoffes de toutes sortes. Il pleut depuis des jours et Blondel conseille à son invité de passer par les Janroux plutôt que par la Salle, la montée par les Pasquelais étant impraticable. Et le voilà arrivant aux Chanoriers, ça sent bon, on a cuit au four le pain bis et le meunier profitant de cette eau abondante fait tourner ses meules à tout rompre pour rattraper le retard du à cet hiver glacial durant lequel sa pièce d'eau était prise par le gel.

Tout le monde est sur le pied de guerre, c'est jour de foire et il va falloir nourrir toute cette foule. Même Aujas fait tourner son moulin, on entend craquer les engrenages sitôt passées les dernières maisons du hameau. Une dernière côte et l'attelage pourra se garer à l'endroit habituel, dans la cour de Baland, après avoir été délester des pièces d'étoffe sur l'étal sous la halle.

Quelques rares grangers de Saint Jacques ont descendu leurs cochons de leur tombereau et le bétail ébahi par un si mauvais temps au sortir de l'étable fait le dos rond sagement aligné aux rangées de piquets avant de changer de main. Il y a là des génisses qui vont aller rejoindre d'autres pâturages pour remplir la bourse des bailleurs grâce à l'attention minutieuse des enfants de leurs grangers. Les cochons sont gras et il est temps de les confier aux couteaux des bouchers...

Berne sort du cabaret, le voilà avec sa caisse autour du cou prêt à encaisser les droits de foire de tout ce beau monde qui malgré cette pluie battante n'a pas hésité à faire le déplacement.... il est sur le point d'entrer dans l'église pour faire sonner la cloche :un nouveau jour de foire va pouvoir commencer à Jullié.

Robert BRIDET